Vingt-neuvième Année. — N° 354 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. SAMEDI 20 DÉCEMBRE 1884.

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT
Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 fr.
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
17, RUE NEUVE, 17
Directeur gérant : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS ET ANNONCES :
RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ-SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.
Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, *place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34*
*Bruxelles, à l'*OFFICE DE PUBLICITÉ

ROUBAIX, LE 19 DÉCEMBRE 1884.

A QUI LA FAUTE ?

Pour éviter, s'il est possible, l'expédient des douzièmes provisoires, la Chambre s'est mise à voter le budget avec une ardeur vertigineuse. Elle tient deux séances par jour. On vote le matin, on vote l'après-midi, on finira par voter le soir et par passer, s'il le faut, la nuit au Palais-Bourbon. De discussion, on ne s'y résigne que pour la forme. La majorité est bien résolue à tout accepter sans réserve. Ce n'est plus une assemblée délibérante, c'est une machine à voter les milliards à raison de plus de cent millions à l'heure. Et l'on appelle cela le contrôle parlementaire ! Ah ! voilà certes un contrôle sérieux et efficace, et le pays peut se vanter d'avoir des représentants vraiment soucieux de ses intérêts et du bon ordre des finances publiques! Les trois quarts des députés ne savent même pas de quoi il s'agit quand ils déposent leur bulletin dans l'urne. Ils votent à l'aveugle, inconsciemment, par discipline, sans se rendre compte, à un signe de commandement de ceux qui les mènent.

Jamais on n'a vu pareille chose dans les annales de nos Chambres. Toutes les questions vitales sont escamotées ou étouffées. Le budget, qui devrait être l'examen approfondi et consciencieux de la situation politique et économique tout entière, n'est plus qu'une formalité vaine, où ni le Parlement ni le pays ne peuvent plus se rendre compte de rien.

Il est impossible que l'opinion ne s'émeuve pas de cette inqualifiable situation et qu'elle n'en demande pas un compte sévère à ceux qui en sont responsables.

Non, elle ne se laissera pas égarer par l'excès de zèle qui succède, tout d'un coup et au dernier moment, à l'excès de paresse

D'autant plus que cette fièvre de travail n'est qu'une manœuvre hypocrite pour essayer de rejeter sur d'autres l'incontestable responsabilité que la Chambre a encourue.

C'est, en effet, le Sénat dont elle prétend faire le bouc émissaire des fautes qu'elle a commises. Elle ne veut pas voter elle-même des douzièmes provisoires par crainte de l'impopularité qu'un vieux préjugé y attache ; en conséquence, elle agit de façon à charger le Sénat seul de cette mesure extrême. Elle espère ainsi avoir le droit de s'en laver les mains devant le pays. « Ce n'est pas moi, s'écriera-t-elle, qui ai imposé à la République l'humiliation des douzièmes provisoires. Moi, j'ai voté le budget tout entier; je n'ai reculé pour cela devant aucune fatigue ; j'y ai passé les jours et les nuits ; c'est le Sénat qui a refusé d'imiter mon exemple. Le vrai coupable, c'est lui. Il avait le temps de voter, comme moi, avant la fin de l'année ; mais il aurait fallu accepter mes décisions sur le budget des cultes ; il aurait fallu retarder de quelques jours la campagne électorale à laquelle il est seul intéressé en vue du scrutin sénatorial du 25 janvier prochain. Or, le Sénat refuse de sacrifier ses intérêts personnels à ceux du pays ; il veut protéger les prébendes de l'Eglise contre les vœux manifestes de la démocratie. Haro sur le Sénat ! »

Voilà le complot, il est visible et nous le dénonçons hautement avec tous ceux de nos confrères que n'aveugle pas l'esprit de parti.

Pour nous, nous sommes vraiment indignés de ce machiavélisme. Il n'y a personne à la Chambre en dehors de quelques membres de la droite, qui fasse entendre à ce sujet une énergique protestation ; mais nous sommes convaincus qu'au Luxembourg on relèvera, comme il convient, la tactique peu loyale du Palais-Bourbon.

La Chambre a eu, devant elle, dix longs mois pour étudier, discuter et voter le budget de 1885 : il lui plaît de ne s'en occuper qu'aux derniers jours de la session et de le voter alors au pas de course. Puis cela fait, elle l'enverra au Sénat, qui n'a pas été mis en demeure d'en connaître le premier mot, et elle voudrait que la haute Assemblée fît en deux jours ce qu'elle n'a pas fait en dix mois ; et elle oserait soutenir que, si le Sénat s'y refuse dans un sentiment de dignité personnelle et d'intérêt public que tout le monde devrait comprendre, c'est à lui seul qu'il faut s'en prendre.

En vérité, c'est plus que de l'audace, c'est de la déraison.

Nous espérons que le Sénat déjouera l'intrigue et aura le courage de qualifier sévèrement devant le pays cette comédie parlementaire. De responsabilité, il n'en a aucune; elle pèse tout entière sur ceux qui ont systématiquement reculé aux dernières limites, l'examen et la discussion du budget, précisément pour rendre impossible et illusoire le contrôle financier de la seconde Chambre. Il importe que des déclarations solennelles mettent au Luxembourg cette vérité en plein lumière et fassent bien comprendre que les ennemis du Sénat ne cessent pas un seul jour de le discréditer et de l'annuler, afin de parvenir à le détruire.

Les élections du tribunal de commerce

La *Gazette des Tribunaux* s'occupe des élections consulaires qui viennent d'avoir lieu à Paris. C'est le « désarroi », écrit-elle avec raison. De l'aveu de tous, la loi qu'avait votée en 1871 l'Assemblée nationale avait donné de bons résultats ; pourquoi donc l'a-t-on changée ? Pour donner satisfaction à un principe, au principe du suffrage universel ; aucun autre motif ne fut invoqué. La *Gazette des Tribunaux* poursuit :

Autrefois on a dit : — Périssent les colonies plutôt qu'un principe ! Les Chambres actuelles ont dit en votant la loi du 10 décembre 1883 ; — périssent les tribunaux de commerce plutôt qu'un principe !...

Aujourd'hui on voit les conséquences.

N'était-il pas évident qu'un corps électoral de 40,000 personnes, comme celui de Paris, serait fatalement envahi par la politique; qu'on ne chercherait pas à trouver de bons juges, mais qu'on se préoccuperait de trouver des juges professant telle ou telle opinion ?

La juridiction consulaire, disions-nous autrefois, sera menacée de disparaître lorsque l'élection de ses magistrats sera remise au suffrage universel de tous les commerçants. Peut-être, cette fois, pourra-t-elle être sauvée par le second tour de scrutin ? Mais qu'arrivera-t-il aux élections suivantes ?

Les républicains gâtent et corrompent toutes les institutions auxquelles ils touchent, et ils portent la main sur toutes !

LA LIQUIDATION DU « XIXe SIÈCLE »

M. Edmond About a adressé la lettre suivante à M. Francis Magnard, rédacteur en chef du *Figaro*. Elle est relative à une information que nous avons reproduite hier :

18 décembre 1884.

Mon cher confrère,

Vous avez raconté ce matin, avec autant de courtoisie que d'exactitude, la petite comédie à grand orchestre qui s'est donnée hier dans les bureaux du *XIXe Siècle*. Mais ni vous ni vos innombrables lecteurs ne connaissez le dénouement que je m'empresse de vous révéler. J'ai fait immédiatement opposition au vote de l'assemblée générale, qui était d'une illégalité flagrante et, qui plus est, en contradiction formelle avec notre acte de Société. Je suis le gérant statutaire d'une Société en commandite qui a encore seize ans d'existence devant elle. La commandite est un contrat bilatéral que ni les commanditaires ni le gérant ne peuvent rompre que d'un commun accord ou par autorité de justice. Si mes commanditaires avaient soumis leurs griefs au tribunal compétent, je doute qu'ils eussent été bien accueillis, car le journal ne doit rien à personne, il n'est nullement en péril, et s'il n'a pas gagné des millions dans la funeste année 1884, il n'a pas perdu un sou.

Mais ces messieurs étaient si pressés d'arriver à leur but, qu'ils ont sauté gaillardement par-dessus la loi. Peut-être auront-ils lieu de le regretter ; c'est leur affaire. La mienne est de mener à bonne fin, avec mes excellents collaborateurs, une œuvre entreprise en 1872, et poursuivie à travers des fortunes diverses non sans mériter quelque estime des adversaires comme des amis.

Mon cher et loyal adversaire, je vous serre cordialement la main.

EDMOND ABOUT.

Les opportunistes, qui demandaient la liquidation d'un journal indépendant qui les gêne dans leurs petits calculs, ont donc encore une fois échoué. Parlant hier de leurs manœuvres, la *Gazette de France* émettait ces quelques réflexions qui n'ont rien perdu de leur intérêt et de leur actualité :

Quant aux républicains dont les manœuvres entraînent l'expulsion de M. About, dans un intérêt de pure coterie, on ne saurait trop admirer leur imbécilité.

La rédaction du *XIXe Siècle* se composait de véritables journalistes, d'hommes d'un talent remarquable. Aucune feuille républicaine ne réunit des rédacteurs comme MM. About, Sarcey, Ch. Bigot, etc. Rompre un pareil faisceau est une faute dont les opportunistes ne paraissent pas comprendre la gravité.

Mais les républicains sont appelés à désorganiser tout ce qu'ils touchent.

La presse française, si inférieure sous tant de rapports à la presse d'Angleterre, d'Allemagne, d'Amérique et même d'Italie, s'émiette et se détruit sous leur action. Il ne restera bientôt que les reptiles entretenus, on sait avec quelles ressources, et les organes catholiques.

Nous ne saurions trop engager nos amis à réfléchir sur cette situation. Nombre de feuilles conservatrices, en province, luttent contre des difficultés de moins en moins surmontables. Ce serait une faute irréparable que de les laisser succomber.

Nos amis paient consciencieusement leur impôt au pays; ils ne doivent pas oublier qu'ils ont à payer l'impôt à leurs convictions et que leur devoir est de soutenir, de faire vivre les feuilles qui en sont les organes.

MENSONGES VARIÉS

Nous lisons dans l'*Intransigeant* :

« La fameuse assignation André de... Trémontels continue à dormir dans les tiroirs de l'huissier. Il y a un mois, sur interpellation de M. Andrieux, Waldeck déclarait qu'elle *était* lancée. Avant-hier, sur nouvelle interpellation du même M. Andrieux, le même Waldeck a déclaré qu'elle *serait* lancée. *Etait* et *serait*, cela fait deux. Le ministre montre ainsi, par sa seconde affirmation, qu'il s'était vanté, lors de la première. Son protégé n'a pas remué, et il est improbable qu'il remue. Waldeck ment au passé, au présent et au futur. »

LA RÉCEPTION DE M. COPPÉE
à l'Académie Française

M. François Coppée, ayant été élu par l'Académie française à la place vacante par la mort de M. de Laprade, y est venu prendre séance le 18 décembre 1884, et a prononcé un discours dont voici le début :

Messieurs,

Au moment où j'ai le redoutable honneur de parler devant vous, je suis assurément très ému ; mais mon cœur, pénétré de gratitude, n'éprouve pourtant aucune crainte. Il circule autour de moi un effluve de sympathie qui m'échauffe et m'encourage. L'Académie, qui est une des rares et glorieuses institutions encore intactes et debout parmi les ruines de la vieille France, tient à ses anciens privilèges, et, en faveur du poète, à peu près banni de la société moderne, elle exerce généreusement le droit d'asile. Chez elle, il se sent en sûreté, dans une atmosphère de bienveillante protection, comme le fugitif des temps mérovingiens sous le cloître plaisible de Saint-Martin de Tours. Je me lève donc plein de confiance, me rappelant quel culte vous gardez pour la poésie, confus sans doute d'être un de ses moindres serviteurs, mais certain que vous m'avez choisi comme un des plus fidèles.

Vous m'avez élu pour succéder à M. de Laprade, qui lui-même occupait au milieu de vous la place d'Alfred de Musset; et rarement, me semble-t-il, vous avez mieux prouvé que par ces élections successives votre goût hospitalier pour les poètes et la libérale variété de vos choix. Je diffère autant de mon prédécesseur qu'il ressemblait peu au sien, mais vous vous plaisez à ces contrastes. Après le grave contemplateur des glaciers et des hautes futaies, vous appelez à vous un rêveur des rues de Paris ; ayant entendu le ressignol des Alpes emplir de sa voix puissante les solitudes du vallon nocturne, vous écoutez la petite chanson du bouvreuil en cage sur une fenêtre du faubourg. Il vous suffit que les deux oiseaux chantent à votre gré ; et vous faites le même accueil aux deux poètes.

Une fois seulement j'ai eu le bonheur d'approcher M. de Laprade, pendant un des courts voyages à Paris que sa santé lui permettait, il y a quelques années; une heure seulement, j'ai pu voir ce doux et noble visage, qui est encore présent à vos souvenirs. Mais je puis le dire, nous nous connaissions de longue date. Ecolier de vingt ans, j'avais plus d'une fois suivi, un de ses livres à la main, les allées tournantes de cette pépinière du Luxembourg où, comme il l'a dit dans une de ses plus gracieuses poésies :

On feuilletait un jeune cœur,
On s'absorbait dans un vieux livre.

Quand mes premières rimes furent imprimées, je les lui offris en élève timide, il les lut en maître indulgent ; et l'unique poignée de main que nous échangeâmes plus tard ne fit que mieux unir mon respect filial à sa paternelle sympathie. Il m'en a donné plus d'un témoignage. Je conserve précieusement et souvent je relis avec émotion une lettre de M. de Laprade, dans laquelle il me remercie d'une page bien sincère écrite sur ses œuvres et « conçoit l'espérance » — ce sont ses propres expressions — « d'être un jour loué par moi dans un lieu plus « retentissant et plus solennel. » Ce désir, il l'a confié à plusieurs d'entre vous ; il l'exprimait encore, dans les derniers jours de sa vie, devant sa chère famille. J'éprouve une grande douceur à exaucer ce son suffrage ne me manque pas aujourd'hui, et j'aime la tâche que vous m'imposez de faire l'éloge d'un poète de race qui fut excellent pour moi ; car je suis soutenu dans ce devoir par deux sentiments : l'admiration et la reconnaissance.

M. Coppée raconte ici la naissance et la jeunesse de M. de Laprade en faisant la description du milieu où il vécut, pour y noter certaines ressemblances avec certains personnages de *Pernette*. Il poursuit :

Ses études de droit terminées, gardant toujours une grande défiance du goût impérieux qui l'entraînait vers les lettres, M. de Laprade se fit inscrire au barreau de Lyon, plaida quelque peu, remplit auprès d'un avocat en vogue les fonctions de secrétaire, songea même un instant à entrer dans la magistrature. Celui qui fut par la suite un professeur éloquent et disert, prenait ainsi l'habitude de la parole, quand un voyage en Suisse et en Savoie, qui lui révéla les grandes Alpes, exalta jusqu'à l'enivrement ses facultés poétiques. Il sentit sa pensée s'élever avec sa personne dans l'ascension des pics blancs de neige, et la vue des aigles qui passaient lui fit comprendre qu'il avait le grand coup d'aile. Il revint cependant, quelque temps encore, dans la sombre étude du quartier Saint-Jean, où il feuilletait, d'un doigt distrait, les paperasses judiciaires ; mais, quand il en sortit, à la fin de son stage, quand il se décida à venir à Paris tenter la fortune de la publicité, il emportait une grande partie des *Odes et Poèmes*, des *Poèmes évangéliques* et sa *Psyché* tout entière.

J'ai dit qu'il n'était pas ambitieux. Rien en lui de ces grands hommes de province, si fortement dépeints par Balzac dans sa *Comédie humaine*, qui se ruent sur Paris, en barçant leurs rêves de domination au trot des lourdes diligences et jettent à l'énorme capitale, du haut de quelque mansarde de la montagne Sainte-Geneviève, le défi du conquérant. M. de Laprade, pour nous servir d'un mot qui aurait plu à son tempérament religieux ne vient à Paris qu'en pèlerinage. Hadji littéraire, il foulera le sol de la Mecque intellectuelle ; mais, cette fois-ci comme les autres, il n'y fera qu'un séjour limité. Bientôt il repartira, non-seulement pour se replonger dans la nature où il puise ses meilleures inspirations, mais aussi pour revoir sa patrie adoptive, cette ville de Lyon, grandiose et triste, un peu bramesque aussi parfois, comme la pensée du poète, et que domine l'autel aérien de Notre-Dame de Fourvière ainsi que l'œuvre de M. de Laprade est dominée par l'idée de Dieu.

Je puis évoquer devant vous l'image de l'auteur de *Psyché* à ce moment de sa jeunesse déjà mûrie et devenue grave, tel qu'il fut introduit à Paris dans quelques sociétés d'élite, tel qu'il fut présenté notamment, par son compatriote Ballanche, à l'Abbaye-aux-Bois, où il s'inclina devant le majestueux silence de Chateaubriand. Ce portrait est signé du nom de notre maître à nous tous, les poètes, d'un maître qui fut particulièrement celui de M. de Laprade, du nom cher et vénéré de Lamartine :

« Il était grand, » dit-il en parlant du jeune homme qui vint le saluer à Saint-Point, « il était » grand, élancé, la tête chargée de modestie, un » peu inclinée en avant, le regard bleu et nuancé » de blanches visions comme une eau de golfe traversée par beaucoup de voiles, le front plein, les » traits mâles, quoique avec une expression générale mélancolique, le teint pâli par la lampe, la » physionomie pieuse, si l'on peut se servir de » cette expression, c'est-à-dire la physionomie » d'un jeune homme qui écoute les voix célestes » entendues de lui seul, et dont la pensée, consumée du doux feu de l'encensoir, monte habituellement en haut plus qu'elle ne se répand sur les » choses visibles d'ici-bas. »

Il y a, dans ces lignes magistrales, plus qu'un portrait idéalisé du poète ; il y a la définition même de son génie poétique qui venait de se révéler alors au monde littéraire par la publication de *Psyché*.

Vous l'admirez tous, cette pure fleur de poésie éclose dans un esprit pénétré par Platon, ébloui par Phidias, mais resté, malgré sa juvénile témérité, sincèrement, absolument chrétien; vous le connaissez, ce poème charmant et profond où l'auteur, employant le plus gracieux des symboles, montre, dans la légende de cette jeune fille devenant l'épouse de l'Eros, la destinée de l'âme humaine s'unissant à Dieu dans l'éternité; où le poète, éclairant, rajeunissant en quelque sorte aux lueurs de la philosophie la mythologie antique, en dégage la signification morale, le spiritualisme supérieur, l'idée profondément religieuse. Conception nouvelle et hardie, où se trouve une fois de plus posé l'insoluble problème qui a inquiété et inquiétera le monde jusqu'à son dernier soir : car toujours Ève regarde d'un œil plein de désirs les fruits de l'arbre de la Science; toujours Psyché allume en tremblant sa lampe pour contempler le visage de son divin amant; toujours l'épouse de Lohengrin a sur les lèvres la question interdite; et jusque dans les Contes des berceuses, toujours la femme de Barbe-Bleue serre dans sa main frémissante la clef de la chambre défendue. Toujours le mystère ! Toujours Isis sous son voile ! Toujours l'inflexible et désespérante consigne passée à l'homme d'âge en âge : Aimer et croire sans connaître !

Ce poème de *Psyché*, dont je ne puis qu'indiquer le sens philosophique, mais dont je ne saurais trop louer la forme impeccable, où le dessin classique s'allie à la couleur moderne, fut bientôt suivi des *Odes et Poèmes*. C'est là, je n'hésite pas à le dire, que M. de Laprade, dans toute la force de son talent, a fait sa plus riche et sa plus féconde moisson lyrique : c'est là qu'il a chanté, avec cet enthousiasme, cette exubérance de jeunesse que les poètes eux-mêmes n'éprouvent qu'une fois dans la vie, son cantique à la gloire de l'univers visible, son hymne à la nature.

M. Coppée cite ici des fragments du *Poëme de l'Arbre* et s'essaye à réfuter certaine accusation portée contre le genre d'inspiration de M. de Laprade. L'intention est bonne, mais la défense est singulière ; notons seulement, pour exemple, ce qu'il dit pour contester que M. de Laprade soit « un muezzin criant sans relâche le nom d'Allah du haut des minarets « avec une monotonie sacerdotale. »

Cette ivresse, cette exaltation du poète devant la nature ont trompé des critiques superficiels; ils ont cru y discerner un penchant vers le panthéisme mystique; vers cet espoir vague, mais passionné, de s'unir à Dieu dans les choses, de s'ensevelir ainsi, de s'anéantir dans son sein. M. de Laprade a été très sensible à cette accusation, car elle offensait ses plus chères croyances. Mais son œuvre est là qui proteste. Jamais dans ses plus complètes extases, dans les heures où il unit plus intimement son âme à l'univers, il n'oublie celui qui en est l'auteur ; jamais dans ses vers la personne humaine ne cesse d'être distincte de la personne divine, dont le monde est l'ouvrage et dont les spectacles les plus enchanteurs ne sont que la manifestation. Il y a, dans les doctrines panthéistes, une très séduisante et, par conséquent, très dangereuse embûche tendue à notre raison pour la faire choir dans l'adoration de la matière. L'auteur d'*Hermia* — je cite à dessein le titre de ce poème, le plus mystique de tous ceux de M. de Laprade — n'y est point tombé. Sa pensée se mêle un moment à la création, mais pour remonter aussitôt vers le Créateur : elle est absorbée par la terre, mais pour reparaître bientôt dans le flot des sources, dont le murmure est une prière, dans la rosée des fleurs, dont le parfum est un encens.

Les *Poëmes évangéliques*, ainsi que les recueils qui les suivirent, prouvèrent d'ailleurs que le besoin de solitude du poète avait été sans danger pour sa foi chrétienne, que le démon du doute n'était pas venu le tenter dans ses retraites au désert, et qu'il n'y avait pas été pris, comme les gymnosophistes de l'Inde, par le dégoût de la vie et par le vertige du néant. Maintenant, c'est Dieu, toujours Dieu, qu'il adore dans la nature; il garde pour elle le même ardent amour; mais, sous toutes ses apparences, il ne cesse de voir distinctement l'idéal divin; il lui emprunte des symboles, mais à l'imitation de Celui qui parlait si délicieusement sur la montagne des lis des champs et des oiseaux du ciel. De par son pouvoir de magicien lyrique, il prête une voix aux glaciers et aux torrents, il anime les chênes et les roses; mais toute cette symphonie n'éclate que pour la plus grande gloire du Maître vivant et créateur et monte tout droit vers le ciel. Sacrifiant sur les hauts lieux et oubliant peut-être un peu trop l'humanité qui s'agite et souffre dans les vallées, M. de Laprade approche alors, autant que le permet le siècle, de l'idéal qu'il s'est fait du poète des temps primitifs, de l'antique Orphée; il devient, selon la belle expression de Lamartine, un véritable prêtre de la parole chantée. Le mot *Dieu* est celui qui jaillit le plus souvent de sa plume; et, dans ses vers harmonieux et limpides, le nom sacré retentit sans cesse, ainsi que résonne le soir, au milieu des bruits de la campagne, la voix d'une cloche de village appelant obstinément les fidèles à la prière.

Qu'on ne s'y trompe pas, cependant : mes paroles auraient étrangement trahi ma pensée si je vous avais représenté M. de Laprade comme un rêveur en dehors de toute humanité, un muezzin criant sans relâche le nom d'Allah du haut des minarets, un hiérophante toujours absorbé dans les mystères. Il n'a point cette monotonie sacerdotale; il est beaucoup plus humain. Dans les *Symphonies*, par exemple, livre qui marque, selon moi, le point culminant de son œuvre, bien des poèmes, tels que *Rosa mystica* et la *Tour d'Icowe*, contiennent un élément déjà plus vivant, plus dramatique, sont écrits sous la dictée de la passion. De plus, le poète excelle dans l'expression de beaucoup de sentiments intimes, des sentiments de famille surtout, et les vers par lui dédiés à sa mère, à son père, à ses aïeux, sont pleins de tendresse respectueuse et font prévoir qu'il trouvera plus tard les accents si touchants du *Livre d'un Père*. Dans ce domaine de la sensibilité, il abonde en mots de la plus pénétrante émotion, en vers tout entiers jaillis du cœur. Qui osera lui reprocher d'avoir gardé pour lui seul certains secrets de son âme, ou du moins de ne les avoir laissé deviner qu'à travers le brouillard de l'abstraction ou sous le voile de l'allégorie ?

Sans doute, la plupart des poètes modernes ne nous ont pas habitués à tant de réserve ; ils ont un besoin, un abandon de confidence, parfois bien indiscret, mais dont, moins que tout autre, j'aurais le droit de leur faire un crime, ayant moi-même à confesser quelques fautes vénielles sur ce point. N'est-ce pas un motif de plus pour que je respecte, pour que j'admire le chaste silence de M. de Laprade, qui lui était imposé par le plus délicat des sentiments, par la pudeur ?

M. Coppée indique ici la réception de M. de Laprade à l'Académie, parle de ses opinions politiques, signale sans s'y arrêter ses *Muses d'Etat*, satires dont l'intérêt a vieilli, et la disgrâce qui atteignit par suite le professeur en sa chaire. Puis il reprend, en rappelant avec une émotion communicative, les patriotiques angoisses de M. de Laprade en 1870 :

Quand l'horrible guerre éclata, quand la double désastre de Reischoffen et de Sedan nous fit monter la rougeur à la face, l'auteur de *Pernette*, malgré sa barbe grise, aurait bien voulu imiter le héros de son poème, Pierre le franc-chasseur, et saisir à son tour le fusil du volontaire, le mousquet rouillé des chouanneries et des guerillas ; car aucun citoyen n'éprouva plus profondément, plus douloureusement que lui cette impression de viol et d'outrage qui alors déchira tous les cœurs. Mais, cloué dans son logis moins par l'âge que par le mal qui devait faire de ses dernières années une lente agonie, il ne put qu'accompagner nos soldats de ses ardentes prières et de ses vœux passionnés.

Il ne faillit pas du moins à ce devoir, et parmi les cris de guerre qu'arrachait alors à nos poètes le désespoir national, il en poussa d'admirables. Où trouvera-t-on plus d'enthousiasme vraiment français, plus d'éloquence patriotique, que dans les vers de M. de Laprade aux Bretons, que dans ces strophes enflammées, où l'Arverne se souvient que les habitants des Landes de l'Ouest sont Celtes comme lui, et que leurs pères ont lutté jusqu'au bout contre les légions romaines ; où le montagnard, qui a sans doute dans les veines une goutte du sang de Vercingétorix, crie éperdûment : Aux armes ! vers le pays de Beaumanoir et de Du Guesclin ?

Le récipiendiaire a terminé son discours en associant dans un suprême hommage tous les poètes du commencement du siècle, et en les saluant au nom de la génération du déclin :

Après de pareils génies, qui ont mis la poésie française au-dessus de toutes les autres, il se produit, dans la pensée d'un peuple, une sorte de lassitude et d'épuisement, de même que, dans une marée montante, les petits flots succèdent aux grosses lames. Les yeux éblouis d'un sublime coucher de soleil, vous vous tournez vers l'avenir, vers le levant, vous regardez avec mélancolie les tremblantes étoiles qui palpitent encore dans le ciel poétique. Vos choix deviennent donc forcément indulgents. Mais, fidèles à votre passé et respectueux de vos anciennes gloires, vous conservez ici leurs places aux poètes, aux seuls poètes de bonne foi et de bonne volonté.

M. Cherbuliez a répondu au récipiendaire ; voici en quels termes il lui a délivré le *dignus intrare* :

Monsieur,

Vous avez raison de croire aux sympathies qui vous accueillent ici. Vous êtes le plus jeune d'entre nous ; cet heureux défaut vous servira. Il y a dans toutes les familles des prédilections secrètes pour les Benjamins. Au surplus, nous vivons dans un temps où les vieilles institutions, comme les vieux arbres, sont exposées à de jalouses malveillances ; l'Académie pourrait alléguer votre jeunesse aux impertinents qui lui reprocheraient son grand âge. Mais vous venez d'ajouter un titre à tous ceux dont vous pouvez vous prévaloir pour vous recommander à sa faveur. Vous avez parlé avec autant de chaleur que d'élévation de l'homme éminent auquel vous succédez; il avait prouvé sa clairvoyance en souhaitant d'être loué par vous.

NOUVELLES DU JOUR

La démission de l'amiral Peyron

Paris, 18 décembre. — On disait aujourd'hui, dans les couloirs, que l'amiral Peyron se retirerait après la séparation des Chambres, en même temps que son collègue de la guerre.

La déclaration au sujet des crédits pour Madagascar en serait un indice certain.

« On ne dit pas pareille chose, s'écriait M. Tirard. »

Les crédits demandés, et qui seraient alors préparés par le nouveau ministre, s'élèveront à huit millions.

Droits sur les blés et les bestiaux

Paris, 18 décembre. — La discussion du projet relatif aux droits sur les blés et les bestiaux ne viendra pas avant le mois de février.

Le gouvernement voudrait bien que la Chambre se prononçât au plus tôt sur cette question, mais la majorité, très embarrassé sur la décision à prendre, craint qu'un vote aussi expéditif que celui du budget finisse par mécontenter les bons électeurs.

La commission sénatoriale des finances

Paris, 18 décembre. — La commission sénatoriale des finances a rétabli aujourd'hui, sur la demande du gouvernement, les crédits supprimés par la Chambre, et relatifs aux archevêques, évêques et chanoines. La discussion portera sur les crédits des séminaires.

Louise Michel

Paris, 18 décembre. — On annonce que Louise Michel est actuellement aussi dangereusement malade que sa mère. On craint un ramollissement du cerveau.

Les élections consulaires à Lyon

Lyon, 18 décembre. — Les élections du tribunal de commerce n'ont donné aucun résultat par suite du petit nombre de votants.

Les affaires d'Egypte

Paris, 18 novembre. — On annonce que M. Delafosse, député du Calvados, se propose d'adresser au ministre des affaires étrangères une interpellation sur les affaires d'Egypte.

Cette interpellation est évidemment nécessaire, en présence des difficultés financières au milieu desquelles se débat le gouvernement du khédive et de l'importance des intérêts français qui se trouvent engagés dans la question.

La dynamite en Angleterre

Douvres, 18 décembre. — Des officiers de douane ont trouvé dans les marchandises débarquées du continent une caisse contenant 100 kilos de dynamite.

Les quarantaines en Portugal

Lisbonne, 18 décembre. — L'observation pour les provenances françaises sera bientôt supprimée. Le service des colis postaux est rétabli.

Le choléra en Espagne

Tolède, 17 décembre. — On a constaté aujourd'hui deux cas de choléra à Tolède.

LA GUERRE AVEC LA CHINE
Le dernier combat du Tonkin

Le *Temps* reçoit la dépêche suivante de son correspondant particulier, qui complète la nouvelle annoncée hier par un télégramme du général Brière de l'Isle :

« Hanoï, 18 décembre. — Un corps de trois mille Chinois, venu pour ravitailler le poste de Haho, en face de Chu, a été battu, après un combat acharné, par trois compagnies de la légion étrangère et un peloton tonkinois détachés de la garnison de Chu.

» Nous avons perdu quinze tués et dix neuf blessés dans la légion étrangère, un tué et trois blessés parmi les Tonkinois. »

On remarquera que les chiffres des tués et blessés sont sensiblement supérieurs à ceux annoncés par le général Brière de l'Isle.

D'autre part, une dépêche de l'agence Havas annonce que les 3,000 Chinois, qui ont livré le 16 décembre le combat déjà connu, étaient descendus de la montagne, poussés par la faim pour piller le grand marché de Haho, situé près de Chu. Suivant cette dépêche, une compagnie participa au combat. Les pertes françaises sont de 16 tués et 22 blessés. Il règne au Tonkin un temps de printemps.

La France et le roi de Siam

Londres, 18 décembre. — Le *Times* assure que le gouverneur de la Cochinchine a envoyé au roi de Siam une lettre menaçante concernant les frontières du Tonkin.

Les Chemins de fer Chinois

On a parlé d'une entreprise de chemins de fer en Chine qui avait fait la base des négociations entamées à Tien-Tsin entre notre consul, M. Ristelhueber, et Li-Hung-Chang. Le *National* se dit en mesure aujourd'hui de donner, à ce sujet, quelques renseignements.

Au cours de la discussion de la convention du 11 mai dernier, le commandant Fournier réservant la question de l'indemnité, stipulait que nous n'y renoncions qu'à la condition d'obtenir des avantages spéciaux dans le traité de commerce qui devait ultérieurement être conclu entre la France et la Chine, et dès ce jour même, il ébauchait un projet de concession des voies ferrées de l'empire.

La première à construire et la plus importante était une ligne reliant, en suivant les côtes, Pékin Tien-Tsin et Shanghaï. De cette façon, le commandant Fournier obtenait une satisfaction pécuniaire considérable dans une entreprise parallèle à l'institution des douanes.

C'est cette idée, reprise par M. Rutelhueber, qui vient d'échouer. Aujourd'hui, cependant, la construction des voies ferrées paraît résolue et d'après les dernières correspondances, l'entreprise en serait confiée au confident de Li-Hung-Chang, M. Detring, de nationalité allemande et qui, placé à la tête de cette importante administration, ferait une concurrence considérable à son ennemi, M. Hart, le chef de l'administration des douanes chinoises.

SÉNAT

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Suite de la séance du jeudi 18 décembre

Présidence de M. LE ROYER.

L'article 9 est adopté par 175 voix contre 33, sur 208 votants.

M. Chalamet donne des explications sur l'article 5; il déclare que la commission a pensé que les professeurs présentés par les corps savants ne tombent pas sous l'application de l'article.

M. Jules Simon tient à préciser ce point que les professeurs nommés par le ministre à une chaire nouvellement créée tombent sous l'application de l'article 5.

M. Lucien Brun tient à expliquer pourquoi quelques-uns de ses amis et lui ne voteront pas la loi. C'est, dit-il, parce qu'on n'a pas compris parmi les exceptions aux incompatibilités les ministres du culte. La décision prise par le Sénat n'est ni juste, ni politique ; voilà pourquoi nous ne voterons pas une loi dans laquelle cependant tout n'est pas mauvais.

Il est procédé au vote sur l'ensemble de la loi.

Le Sénat adopte la loi par 159 voix contre 59, sur 218 votants.

Séance publique samedi à 3 heures.

La séance est levée à 4 heures 25 minutes

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Séance du jeudi soir 18 décembre 1884.

Présidence de M. BRISSON.

La Chambre reprend la discussion du budget des finances, dont les chapitres sont successivement adoptés avec une rapidité vertigineuse. Ce budget compte 105 chapitres. On a hâte d'aborder celui des affaires étrangères et la discussion relative à la suppression de l'ambassade près le Vatican.

C'est le dernier combat sérieux que nous réserve le budget de 1885.

En attendant, on accepte tout sans discussion. A peine si M. Lorois fait entendre une plainte sur la création abusive de nouvelles perceptions, M. Rivet sur la rigueur des employés des contributions et M. Brialou sur les dégrèvements accordés aux immeubles non loués.

M. des Rotours réclame pourtant un dégrèvement en faveur de l'agriculture. Il rappelle que la commission du budget a formulé l'an dernier un vœu dans ce sens. Il reproche vivement au gouvernement d'avoir laissé ce projet à l'état de vaine promesse, comme tant d'autres d'ailleurs.

Les derniers chapitres du budget des finances sont ensuite adoptés sans débat.

On discute deux articles réservés au budget de l'instruction publique et relatifs au traitement des instituteurs.

M. A. Dubost présente un rapport sur les amendements qui ont été renvoyés à la commission sur les chapitres 55 et 56, de l'instruction publique. Ces amendements tendent à allouer, pour les traitements des instituteurs, un crédit variant de 5 à 1 million.

La commission a repoussé le chiffre de 5 millions, proposé par M. Paul Bert, comme n'étant pas de proportion avec les ressources actuelles du budget; la commission du budget propose un crédit dit de 1.115,000 fr. destiné à augmenter de 100 fr. les traitements des instituteurs et des institutrices laïque de la dernière classe; au nombre de 11,000, ayant 900 et 700 fr. de traitement.

M. Jules Roche énumère les améliorations apportées depuis dix ans à la situation des instituteurs. Il ajoute que la Chambre a refusé un dégrèvement en faveur de l'agriculture pour assurer l'équilibre du budget. Pourquoi vient-on maintenant demander la destruction de l'équilibre en votant des crédits pour les instituteurs. (Applaudissements au centre.) L'intérêt général du pays doit primer tous les intérêts particuliers.

M. Bénazet soutient un amendement présenté par plusieurs membres de la droite, tendant à augmenter les traitements des instituteurs et institutrices, sans distinction entre les laïques et les congréganistes.

M. Paul Bert maintient que la Chambre actuelle n'a rien fait pour les instituteurs. (Interruptions).

M. Fallières demande à la Chambre de repousser tous les amendements et la proposition de la commission elle-même.

Sur la proposition de M. Brisson, la Chambre vote d'abord sur les deux articles réservés qui sont adoptés.

La Chambre procède ensuite sur l'amendement de la proposition de la commission.

L'amendement Benazet est repoussé par 363 voix contre 106.

L'amendement Bert est repoussé par 269 voix contre 150. — Un autre amendement de M. Lockroy est repoussé par 257 voix contre 162.

La proposition de la commission est mise aux voix, elle est ainsi conçue : subvention pour améliorer la situation des instituteurs titulaires laïques de 4e classe et les instituteurs titulaires de 3e classe 1,150,000 francs.

M